



Coups et blessures portés par un videur de boite de nuit

Par **barboche**, le **13/04/2010** à **20:39**

Bonjour, mon ami, a subi des coups et blessures entraînant 35 jours d'ITT (constaté par un médecin expert à la demande du procureur) par un videur d'une boite de nuit qui l'avait mis dehors après qu'il ait eu une petite altercation avec un autre client de la boite. Celui ci a réussi à trouver des soi disant témoins affirmant qu'il ne l'a pas frappé au sol! Les blessures et dommages causés parlent pourtant d'eux mêmes : plancher orbital fracturé a plusieurs endroits, pomette enfoncée (obligeant une opération chirurgicale) tympan largement perforé entraînant une perte d'audition de 36 décibels ainsi que de multiples contusions (tibia, main...) Le problème c'est que le videur dit avoir frappé mon ami car celui s'apprêtait à frapper lui même ma soeur (ils se sont disputés devant la boite de nuit, a l'extérieur, et un coup involontaire est effectivement parti, sans pour autant être prémédité, et ma soeur a saigné du nez; mais ça s'est arrêté là, puis c'est après que le videur s'est rué sur mon ami!) Mon concubin va être jugé pour ce coup porté à ma soeur alors que celle ci ne porte pas plainte et assure que c'était involontaire! Les témoins prétendent pourtant que sans l'intervention du videur, il se serait défoulé sur sa belle soeur! Je crois rêver! ce videur va être jugé lui aussi mais ce que je voudrais savoir, c'est est il possible de prouver que ses témoins sont "fictifs"? Et que risque mon ami? n'est ce la victime qui est jugé c'est à peine croyable! Que risque ce videur sachant que son casier est vierge? Ce videur n'a pas le droit de frapper un client et encore moins en dehors de la boite qu'en pensez vous? Je vous remercie de m'aider je me sens bien seule!